eaux à leur faire part officiellement des différends qu'ils purent avoir avec Erraisouli, afin de constituer un dossier justificatif des plaintes contre les agissements arbitraires du caïd du Fahs et de ses agents.

Dans cette première conférence du corps diplomatique, il aurait été décidé, malgré la ratification, qui manque encore, des actes de la conférence d'Algésiras, de délibérer sur les réformes à accomplir. Elle aurait résolu en même temps de faire des représentations au maghzen en vue de la suppression des maux de la situation actuelle.

Une prochaine réunion aura lieu mardi.

Erraisouli et l'Allemagne

On craint, dans certains milieux, que l'Allemagne cherche à faire le jeu d'Erraisouli.

Un télégramme, reçu à Cadix, rend compte que, récemment, deux Allemands d'allure distinguée se rendirent au campement d'Erraisouli pour lui offrir de magnifiques présents, croyant, dit-on, que ce dernier se compromettrait avec l'Allemagne pour s'opposer à l'action franco-espagnole. L'attitude du bandit semblerait établir que les pourparlers ont abouti. Ainsi, non seulement les Allemands travaillent dans le sud du Maroc contre la France, mais également dans le nord contre l'Espagne.

Le Régul à Melilla

A la faveur de l'anarchie générale, le prétendant hardie sans relâche les impériaux dans la région de Melilla.

Un télégramme affirme même qu'entre les Beni-Sidel et les soldats du Regul une grande bataille a eu lieu; ces derniers ont été victorieux; ils ont brûlé et mis à sac nombre de maisons, pillé les campagnes, privant de leur foyer des centaines d'habitants. A Melilla, commencent à arriver des combattants blessés. Les troupes loyalistes ont été balayées; les Beni-Sidel se sont enfuis en panique.

Ma-el-Alnin à Mogador

De Mogador, on annonce que Ma-el-Alnin attend, pour partir, le complément de 30 000 douros et l'arrivée du bateau qui doit le transporter, avec sa bande et ses bagages, au cap Juby.

Les gens du Fahs et les Andjera se sont rencontrés, dimanche, à Chedjefat, à quelques kilomètres de Tanger. Ne se trouvant pas en nombre, les Andjera durent se retirer devant le feu de leurs adversaires qui s'emparèrent de 1 200 moutons, 200 bœufs, de chameaux, etc. Amené devant le demeure du khalifa d'Erraisouli, le butin a immédiatement été mis en vente au prix courant.

A la frontière marocaine

Au sujet de l'information publiée par un journal de Paris, disant que des officiers français étaient été insultés aux environs d'Oudjda par des gamins indigènes, le capitaine Mougin, chef de la mission française à Oudjda, a déchiré au correspondant de l'*Echo d'Oran* que cette information est dénuée de fondement.

Le capitaine Mougin est le seul officier français résidant à Oudjda.

ÉCHOS POLITIQUES

Élections sénatoriales de l'Eure

Les républicains libéraux délégués de droit, réunis dimanche à Evreux sur la convocation de MM. Millard et Perisset, sénateurs, de Bourry, et d'Osmoy, députés, ont décidé, à l'unanimité, de recommander au corps électoral sénatorial M. Mondier, conseiller général et maire de Gaillon.

Canton d'Anse (Rhône). — MM. Alliatanta, radical, 1 119 voix; Bussy, modéré, 1 068 voix; Brun, socialiste, 174 voix. — (Ballottage.)

Élections aux Conseils généraux

Canton d'Hellencourt (Somme)

Inscrits : 2 253. — Votants 2 254
Suffrages exp. : 2 065. — Majorité abs. : 1 419
MM. de Bondeuil ..... 1 654 ELU
Paillarès 397
Niquet 1 024

La conquête de ce siège par M. de Bonneuil constitue un sensible échec de la politique ministérielle, grâce à l'alliance de l'opposition.

Pontcharraud (Morbihan). — M. de Vitton, libéral, obtient 65 voix de majorité sur le candidat Bécard M. Nézet, M. de Vitton avait posé sa candidature que samedi.

Élections municipales

Montluçon (Allier). — Deux socialistes, MM. Constant, député, et Dormoy, ont obtenu 2 [illegible] et 2 167 voix contre 2 277 et 2 270 à MM. Bodard et Dieux, antécollectivistes.

Sénégal. — A Dakar, la liste, unique, des partisans de la suppression du Conseil, passe avec 1 209 voix.

A Saint-Louis, la liste Carpot, pour la suppression également, passe entière avec 108 voix de majorité sur la liste de M. Devès, partisan du maintien de l'assemblée locale.

Dimanche dernier, à Rufisque, la liste favorable à la suppression a passé tout entière sans concurrente.

L'INDEMNITÉ PARLEMENTAIRE

L'augmentation que se sont octroyée nos parlementaires est fraîchement, très fraîchement accueillie par les contribuables.

Au Conseil municipal de Nîmes, M. Paul Baumeton, adjoint, a déposé une motion de blâme à l'adresse des députés et sénateurs qui ont voté l'augmentation de l'allocation parlementaire, au moment où le budget est en déficit.

La motion a été adoptée à l'unanimité au milieu des applaudissements du public.

A Rochefort, le Conseil municipal a voté un blâme à la Chambre des députés, dont les membres se sont alloués une augmentation de traitement; un conseiller, dans un discours violent, vous les députés à eu mépris public ».

Le Conseil municipal de Boulon (arrondissement de Céret) a voté un ordre du jour blâmant cette augmentation.

Dans de nombreux endroits, des placards de protestation sont affichés. Celui que nous reproduisons est parmi les pluscurieux:

MM. les sénateurs et les députés avaient voté, lors de leurs dernières élections, l'assistance aux vieillards applicable dès le 1er janvier prochain.

Pour les vieillards ne toucheront rien. Pourquoi?

Parce que nos parlementaires toucheront la leur place. Combien?

6 000 francs chacun; soit 2 345 000 francs.

Un augmentation de leur traitement de 9 000 francs? Oui.

Soit, pour chacun, 15 000 francs par an, pour eux moins de demi de travail à quatre heures par jour, plus les vacances, plus les voyages « à l'œil », en 1re classe, les honneurs et les places pour eux et les membres de leur famille, etc., etc.

Avaient-ils perdu de cette augmentation dans leur programme? Non.

Promettaient-ils, au contraire, des économies? Oui.

Alors que doivent faire leurs électeurs?

Exiger de leurs mandataires, à quelque parti qu'ils appartiennent, l'abrogation immédiate de la loi scélérate jeudi 22 novembre. Le versement des 2 345 000 francs au profit des vieillards et des invalides du travail.

A qui fera-t-on croire qu'on ne puisse vivre décemment avec 9 000 francs par an?

La parole est au peuple.

Le Comité d'Études sociales du canton d'Elbeuf

N. B. — Un citoyen respectable qui a signé l'engagement est venu de le remplir jusqu'au bout, aux mêmes conditions.

De même, MM. les députés s'étant engagés, en mai dernier, pour quatre années à raison de 9 000 francs par an, la majoration du traitement votée jeudi ne peut s'appliquer qu'à la suivante législature, soit en 1910, pas avant.

Par ce trait, ils ont voulu parer le coup de ces nouveaux impôts qu'ils vont nous octroyer pour étrennes. Voilà tout le désintéressement humanitaire de nos représentants.

Après les promesses, c'est leur façon à eux de passer aux actes.

La comédie continue.

—o—

Des félicitations ont été adressées par le Conseil municipal de Sainte-Menehould (Marne) à M. Bertrand, qui a voté contre l'augmentation de l'indemnité législative.

Chambre des Députés

Séance du lundi 26 novembre

Séance à 3 heures : **M. Brisson** est en fauteuil, mais il lui faut attendre vingt bonnes minutes pour ne pas ouvrir la séance devant des banquettes absolument vides.

Malgré les 6 000 francs d'augmentation de prébende qu'ils se sont adjugés, MM. les députés ne sont pas plus assidus que d'ordinaire, et ce n'est qu'à 3 h. 30 qu'ils se trouvent présents à 17, pas un de plus : c'est beau, l'assiduité, surtout quand elle sait si largement se faire payer!

Validation d'élection

Les 17, sans débat, valident l'élection de **M. Hennessy** à Cognac.

La récolte vinicole de 1906

M. de Ferier du Larzan questionne le ministre de l'Agriculture sur les renseignements portés par celui-ci à la tribune et donnant le chiffre de 51 millions d'hectolitres pour le production de vin de cette année.

Sur quelle base a été établie cette statistique manifestement erronée?

M. Ruau répond qu'elle repose sur les éléments fournis par l'administration des contributions indirectes et par les professeurs départementaux d'agriculture.

Il est bien vrai qu'il a été constaté un déficit dans les régions méridionales, Gard, Aude, Hérault, mais une augmentation dans les régions au nord de la Loire, Sarthe, Loire-Inférieure, etc.

MM. **Lalou** et **Anthime Ménard** font remarquer que les régions où le ministre signale un accroissement sont celles de très petite production, alors que le déficit est surtout, surtout dans les régions de grosse production.

M. Ruau. — La récolte de cette année est donc déficitaire sur certains points, mais dans l'ensemble elle est celle d'une année moyenne.

M. de Ferier de Larzan regrette que l'administration des finances accepte trop facilement les évaluations exagérées de certains propriétaires, qui se réservent ainsi le moyen de grossir leur récolte à l'aide du mouillage et du sucrage.

Il demande, en conséquence, au ministre, de contrôler sérieusement les chiffres de la statistique prématurée dont il s'agit, afin de prévenir les fraudes auxquelles elle pourrait induire certains producteurs sans scrupule.

M. Ruau. — N'opposons point une région viticole à une autre : il n'y a pas en France tant de fraudeurs que vous semblez le craindre (Rires).

L'incident est clos.

Tarif des douanes

On vote sans discussion une proposition exemptant de tout droit de douane les coriandons en grains servant à la fabrication des meules.

Les épizooties

M. Castillard développe ensuite une interpellation sur l'application des lois et règlements concernant les épizooties.

Il se plaint de l'indolence et de la négligence dont font preuve, en ce qui concerne ces mesures protectrices, les autorités administratives.

C'est ainsi que, ces mois derniers, la fièvre aphteuse a été transportée du marché de la Villette en diverses régions, notamment dans l'Aube.

L'orateur proteste contre l'expédition en province, aux époques même où des cas de la terrible contagion était constatée, de bestiaux vivants, en provenance du marché de la Villette, et cela en dépit d'un arrêté prohibitif du préfet de police, mais grâce à l'influence du puissant Syndicat des commissaires en bestiaux.

Rien d'étonnant si, dans ces conditions, la fièvre aphteuse, dont les ravages sont si désastreux, et qui exigent des mesures de préservation rapides et énergiques, dévastent aujourd'hui 40 départements, alors qu'en juin, un seul était atteint, et en mai pas un seul.

Faut-il trouver surprenant que les animaux provenant de la Villette se voient fermer l'entrée des pays limitrophes?

Comment voudrait-on que 5 ou 6 vétérinaires puissent examiner attentivement chaque jour les 4 ou 6000 animaux qui arrivent chaque jour à la Villette?

M. Germain Périer. — S'il y a quelque chose qui porta un dommage énorme à notre élevage et à notre culture, c'est ces discours comme le vôtre, qui donne comme contaminés 40 départements, alors qu'il n'existe que des cas tout à fait isolés.

M. Castillard demande quelon prenne des mesures rigoureuses pour le plus intensif ravitaillement en viande, puisqu'il n'existe qu'un seul grand marché international, du moins fait-il veiller à ce qu'il ne serve pas de centre de diffusion aux épidémies.

M. Empereur critique, de son côté, l'absence ou l'insuffisance de surveillance en ce qui concerne les animaux destinés à l'alimentation des troupes en manœuvres.

M. Mando demande au ministre de faire respecter les règlements d'une part, et de l'autre de défendre l'intérêt commun des producteurs, du commerce et des consommateurs.

Les certaines formulées par M. Castillard, ajoute-t-il, sont d'une exagération qui peut avoir, pour les éleveurs français, des conséquences déplorables.

M. Germain Périer insiste dans le même sens, en ajoutant que c'est de cette d'une insigne maladresse que de compromettre, par des accusations sans fondement, notre importation de bétail à l'étranger.

M. Ory réclame la refonte de notre service vétérinaire et sanitaire.

M. Ruau, ministre de l'Agriculture, répond en bloc à tout le monde.

Après un historique de la fièvre aphteuse, signalée pour la première fois en 1840, et des ravages causés par cette maladie il se félicite que l'épidémie de cette année, survenue au mai dernier, ait eu un caractère exceptionnellement bénin.

Malheureusement, il n'a point été jusqu'ici découvert de sérum spécifique contre cette maladie.

Aussitôt que le ministère de l'Agriculture a eu connaissance des premiers cas survenus en 1906, les départements intéressés ont été visités par des inspecteurs sanitaires, et les préfets auxquels il appartient de prendre les mesures prévues par la loi se sont empressés de faire leur devoir à cet égard.

Ces mesures consistent à déterminer, non seulement les étables atteintes, mais un certain périmètre qui doit être soumis à une surveillance spéciale, à interdire on ajourner certaines foires ou marchés, à prohiber la circulation et le transport des animaux, à prescrire la désinfection des écuries, voitures, bâtiments et même le destruction d'objets ayant servi aux animaux infectés.

Ces mesures peuvent être prises ou toutes à la fois, ou isolément, en s'inspirant des circonstances de la gravité des cas.

Le ministre reconnaît que tout n'est pas parfait dans l'organisation du marché et des abattoirs de la Villette; cependant, des améliorations ont été réalisées déjà, et l'administration de l'agriculture s'occupe de le faire compléter.

La réforme de l'inspection sanitaire dans les abattoirs, soit de la Villette, soit ailleurs, est à l'étude.

Du reste, les préfets ont été invités, dès l'apparition de la maladie, à prescrire les mesures qui s'imposaient, et le ministère des Travaux publics a fait désinfecter le matériel de transport, qui est, malheureusement, un des principaux moyens de transmission de la contagion.

Il importe, dans tous les cas, de ne pas exagérer les critiques et la gravité des faits; ce serait le meilleur moyen de causer à notre élevage, en l'exposant à se voir fermer pour ses produits l'entrée des pays étrangers.

Présentement, les frontières qui nous étaient fermées depuis quelque temps vont nous être rouvertes.

M. de Villebois-Mareuil. — Il est indispensable d'assurer dans de meilleures conditions le service des vétérinaires où marché comme aux abattoirs de La Villette.

M. Ruau. — Mon administration s'en préoccupe.

M. Picquart, ministre de la Guerre, déclare que la propagation de la contagion en question n'est due, à aucun degré, à l'administration militaire qui, lors des grandes manœuvres, observe des précautions minutieuses pour n'avoir sous la main que des animaux parfaitement sains.

Le débat est clos sans ordre du jour.

Les validations d'élections

L'ordre du jour appelle la discussion de l'élection de M. de Ludre dans la 2e circonscription de Nancy.

Le rapport de la Commission conclut à la validation de cette élection.

Mais M. Chapuis l'attaque et demande l'annulation de l'élection.

Je ne parlerai, dit-il, ni de l'ingérence cléricale, ni de la corruption électorale qui s'est exercée dans toute sa beauté dans la circonscription en question.

Il me suffit de signaler un procédé employé contre M. Aymé, concurrent de M. de Ludre.

On a dit qu'en 1870 le père de M. Aymé avait fait fortune en ravitaillant l'armée allemande après avoir refusé de ravitailler les soldats français, et aussi que deux de ses frères avaient été fusillés comme espions allemands.

Cela a même été affiché dans deux communes.

Voix au centre. — De qui étaient signées ces affiches?

M. Chapuis. — Elles ne portaient pas de signature. (Exclamations et rires.)

Nos populations de l'Est, depuis 1872, ont été victimes de l'exploitation du sentiment patriotique. (Appl. à l'extrême-gauche.), à l'époque du boulangisme comme sous le régime du nationalisme.

C'est pourquoi la majorité leur permettra, en annulant l'élection qui lui est soumise, de choisir contre le candidat réactionnaire le candidat républicain qu'elles auraient certainement choisi si elles n'avaient pas été victimes de la manœuvre que j'ai signalée. (Appl. à l'extrême-gauche.)

M. Michel, rapporteur, fait l'éloge de la parfaite loyauté de M. de Ludre, qui pouvait être validé sans discussion s'il l'eût voulu, mais qui est de lui-même intervenu auprès de la Commission pour que son élection fût discutée à fond.

La sous-Commission tout entière, composée de radicaux ou de radicaux-socialistes adversaires de M. de Ludre, a été unanime à conclure à la validation de son élection.

On ne saurait rendre M. de Ludre responsable du fait unique signalé par M. Chapuis, et que M. Aymé lui-même n'a invoqué que longtemps après le réunion de la nouvelle Chambre.

La première affiche, celle où il était question du père de M. Aymé, n'a été placardée qu'à un seul exemplaire dans une seule commune, et elle était manuscrite (Rires) et anonyme.

De telle sorte, ajoute-t-il, je ne le dis pas, que c'est peut-être un adversaire de M. de Ludre qui l'a fait afficher. (Très bien! rires.)

La deuxième affiche, celle qui visait les deux frères de M. Aymé, soi-disant fusillés comme espions en 1870, n'a été placardée qu'en une seule commune, écrite à la main et anonyme; elle a, d'ailleurs, été aussitôt recouverte par les amis de M. Aymé.

Or, il est de notoriété publique qu'en 1870 un des frères de M. Aymé n'avait que 5 ans (Rires) et que l'autre n'était pas né. (Nouveaux rires.)

En toute loyauté, il est impossible de prétendre que M. Ferri de Ludre soit, à aucun titre, responsable des deux placards en question.

Par contre, M. Aymé, dans une affiche qui a été placardée dans toutes les communes où qu'il avait signée, insinuait, chose encore plus grave peut-être encore qu'une affirmation précise, que l'origine de la fortune de la famille de Ludre était suspecte.

Et il a fallu que M. de Ludre répondît sur ce point dans une affiche que j'ai ici. (Très bien!)

Je défends ici le respect du suffrage universel, il est des cas où il vaut mieux, au besoin, avoir pour soi sa conscience que ses amis. (Appl. sur de nombreux bancs.)

Nous sommes les plus forts, soyons les plus justes. (Très bien! très bien!)

M. Chapuis insiste pour l'invalidation, quelques enragés d'extrême-gauche seuls l'applaudissent.

L'annulation de l'élection est mise aux voix. Elle est repoussée par 362 voix contre 146.

En conséquence, M. de Ludre est validé. (Appl. sur de nombreux bancs.)

M. Chapuis, furieux. — Nous nous retrouverons! (Rires.)

M. Maccabeau. — C'est entendu. (Appl.)

Cette question réglée, la Chambre reprend la discussion du

Budget de l'agriculture

Au chapitre 32, **M. Engerand** réclame certaines améliorations au service des haras.)

La séance continue.

M. RUAU A ROYE

M. Ruau, accompagné de M. Toutin, chef du cabinet de M. Clemenceau et du capitaine Berrier, officier d'ordonnance du général Picquart, a inauguré, à Roye, les nouvelles salles de l'hospice-hôpital et le stand de tir à l'arme de guerre.

LE REPOS HEBDOMAIRE

Les manifestations

Les manifestations dominicales organisées par le Comité interrégional avec le concours de la Confédération générale du travail n'ont abouti, hier, aucun succès. Les employés et ouvriers sont restés sourds aux appels de violence qui leur avaient été adressés.

A 5 h. 1/2, un certain nombre de jeunes gens se sont présentés devant le « cinéma Moderne », boulevard des Batignolles, et ont déterminé le patron à rentrer les étalages et à fermer les devantures.

Vers midi, un groupe de manifestants a forcé les portes d'un magasin, rue Avenne du Maine. Une arrestation. Le groupe s'est dispersé sans incident.

Aux Termes, M. Martinet, secrétaire général de la Chambre syndicale des employés, a distribué des prospectus rue Brunel et rue Saint-Ferdinand. Il n'a pas été inquiété.

150 employés se sont livrés, à midi et demi, à des manifestations rue Monge, devant les magasins « A la Ville de Lutèce » et « Aux Artisans ». Ils ont été dispersés place Maubert.

Rue de la Gaîté, deux jeunes gens qui avaient brisé des coupes en cristal au Bazar Dide, ont été arrêtés.

A 5 heures, un millier d'employés ont assisté à un meeting à la Bourse du travail. A la sortie, les manifestants ont parcouru les boulevards aux cris de : « Vive la loi! C'est le dimanche qu'il nous faut. » Ils ont été dispersés sans incident.

A 5 heures, une altercation entre un ouvrier et son patron a amené la mort subite de ce dernier.

M. Omer Vrignaud, 49 ans, marchand de meubles, 60, rue du Faubourg-Saint-Antoine, avait congédié ses deux ouvriers et avait laissé sa boutique ouverte. Il se tenait sur la porte de son magasin, quand Alexandre C..., ébéniste, se mit à l'apostropher et lui reprocha violemment de ne pas respecter la loi. M. Vrignaud riposta. Tout à coup, il tomba subitement; quelques minutes après, il expirait.

M. Labussière, commissaire de police, et M. le Dr Pedel ont procédé aux constatations. M. Vrignaud a succombé à une syncope cardiaque provoquée par l'émotion qu'il avait ressentie. Il laisse une veuve et un fils.

AU CONSEIL SUPÉRIEUR DU TRAVAIL

Le Conseil supérieur du travail a la fin d'une longue discussion a terminé l'examen de la question de l'inspection du travail et adopté le vœu proposé par la Commission permanente.

Enfin par 27 voix sur 27 votants, le vœu suivant proposé par M. Raoul Jay a été adopté :

Le Conseil supérieur du travail appelle de la façon la plus pressante l'attention du gouvernement et du Parlement sur l'urgence qu'il y a à augmenter considérablement le nombre des inspecteurs et l'on se voit pas que les lois ouvrières restent lettre morte.

La session est close.

Un faux « Chéron » visite un bastion

Trois « pékins » prouvent à M. Chéron qu'il n'est pas nécessaire d'être sous-secrétaire d'Etat pour visiter les casernes la nuit.

Le nouveau sous-secrétaire d'Etat à la Guerre a jugé opportun du justifier l'utilité de ses nouvelles fonctions par un zèle intempestif, et de complaisants reporters ont fait des récits admiratifs et émus sur ce tapage nocturne dans les casernes parisiennes.

Trois rédacteurs de l'*Intransigeant* ont donné ou demi-ministre, qui jouissait trop naïvement de forcer, lui, civil, les consignes militaires, une spirituelle leçon :

... 1 h. 55 : Une automobile s'arrête en face du bastion 67, sur le boulevard Lannes. Du siège, sauté rapidement un homme que, dans la nuit, on prendrait pour une ordonnance... Il ouvre la portière, salue militairement. Sous la lueur scintillante et falote d'un réverbère, dans le jeu d'ombre et de lumière, descendent trois civils.

Le premier qui met pied à terre est de forte corpulence. Une belle barbe, un ventre — tel que l'on en rêve aux députés qui sont bien avec le pouvoir. Cet endroit, cette heure, toute cette prospérité corporelle ne sont pas sans faire quelque peu songer à un nouveau sous-secrétaire d'Etat, à M. Henri Chéron, député de Caen, où qui l'on crée la fonction à la Guerre. Deux hommes derrière lui, ce sont sans doute deux attachés.

L'un de ceux-ci, qui est peut-être officier, sonne avec rudesse. L'homme qui est peut-être le sous-secrétaire d'Etat à la Guerre fait les cent pas, bourrasquement, causant avec celui qui est peut-être un médecin-major.

Un planton, barbouillé du sommeil et de paille — vestige de paillasse — s'avance à la grille, l'ouvre.

— Le caporal de planton?

— Il est là, mon... mon...

— Allez me le chercher.

— Bien, mon... mon...

Les personnages sont entrés dans le corps du bastion. L'artilleur reste à côté de l'entrée, toujours sous pression. On entend à peine quelques secondes. Le caporal qui n'est rendu compte que trois hommes en civil, à 2 heures du matin, c'était plus dangereux en ce temps de M. Chéron que dix officiers, arrive au pas de course, rectifie la position devant moi. Je dis simplement ces mots :

— Nous désirons, ces messieurs et moi, visiter le casernement. Vous allez nous accompagner, mais il ne faut pas réveiller les hommes.

— Bien, mon capitaine.

Bon enfant, le « ministre » insiste :

— Vous entendez, mon ami, ne dérangez pas vos camarades... Je ne viens pas ici les engueuler...

Je trouve cette allure de l'homme qui est peut-être M. Chéron ne peu trop débonnaire. Pour faire diversion, j'entre dans le poste. Du bout de le canne, je remue un papier sur la table.

— C'est le feuille des rentrants?

— Oui, mon capitaine.

— Personne de manquant?

— Non, mon capitaine.

— Vous m'en répondez?

— Oui, mon capitaine.

Ici, le brave petit troupier, certain de cette chose, ce sont soulagé de pouvoir au moins une fois affirmer.

— L'adjudant est là?

— Oh! oui, mon capitaine. Voulez-vous que j'aille le chercher?

L'homme important intervient :

— Non, non, mon ami... Ne réveillez personne.

Les visiteurs précédés du caporal porteur d'une lanterne et des clés montent aux chambrées.

Celui qui peut être Chéron pose des questions au caporal qui, invariablement, répond : « Oui, Monsieur le ministre. »

A quoi le bon apôtre repartit de manière piquante :

— Ne m'appelez pas Monsieur le ministre, je ne suis pas le ministre.

La visite du casernement commence. Nous traversons les réfectoires. Sur les toiles cirées, des croûtes de pain traînent encore. Des verres avec des restes de vin se sont attardés là. Les cruchons vides de « boissons hygiéniques » sont renversés tête en bas. Une odeur lourde et fade de graillon pèse sur l'air de ces pièces.

Félix Méténier-ministre ne retourne sans cesse vers Louis Paillard-le-major.

— Epouvantable comme atmosphère ici! Qu'en pensez-vous? Inscrivez, mon ami.

Fidèlement j'enregistre. Puis je reprends sévèrement :

— Pourquoi, caporal, ces réfectoires ne sont-ils pas faits après la soupe du soir?

— Voilà, mon capitaine, il y a beaucoup d'hommes mariés ici... Alors n'est-ce pas...

« Celui qui peut être un major » notes le plafonds bas, les planches à peine sales, les paquetages mal dressés.

Nous voici aux « locaux disciplinaires », à la salle de police. La porte s'ouvre. Il y a là un homme et deux brouettes couchés côte à côte. Le caporal fait lever au moins le soldat, le secouant un peu, comme si pour un homme qui dort un ministre n'avait de l'importance. Il voudrait bien faire lever les brouettes aussi, et même les faire partir, mais il est plus difficile.

— Comment vous appelez-vous, mon ami? dit Félix-Méténier-Chéron d'une voix douce de « pékin ».

— Recorbet.

— Quelle classe?

Plus secbement, c'est moi qui ai parlé dans mon rude langage militaire :

— 1905, mon capitaine.

Le ministre se tourne vers le caporal :

— Pourquoi est-il là?

— Bruit dans la chambrée. Monsieur le ministre.

Et, naturellement, l'homme reprend :

— Ce n'était pas moi.

Méténier-Chéron ajoute quelques bonnes paroles d'encouragement, cependant que le major, toujours soucieux de l'hygiène, soulevait le couvercle du « baquet » réglementaire.

Nous expédions les cuisines après avoir laissé le caporal nous montrer les gamelles, les caisses à légumes, le moulin à café. Nous inspectons le menu.

... Voilà comment trois civils, sans papiers, sans insigne, sans même se nommer de façon quelconque, *depuis que le ministère de la Guerre a le bonheur de posséder un sous-secrétaire*, peuvent réaliser l'exploit de mettre en branle tout un détachement, alors qu'en Allemagne il faut, pour exécuter des choses aussi curieuses, revêtir un uniforme.

LA BONNE PRESSE A LA ROCHE-SUR-YON

Dimanche a eu lieu à La Roche-sur-Yon une fête des lecteurs et amis de la *Croix*.

A 9 heures, une messe en musique a été célébrée à leurs intentions, un orchestre symphonique et le chœur Jeanne d'Arc se sont fait entendre. Au cours de la cérémonie, M. l'abbé Charpentier, directeur diocésain des œuvres de presse, a prononcé une vibrante allocution.

Le soir, à 6 heures, plus de 700 personnes se pressaient dans la salle des fêtes de Mireille pour assister à la conférence donnée avec le concours de la fanfare de Mireille et de la section dramatique du patronage Saint-Louis, sous la présidence de M. l'archiprêtre. M. Goetghebeur, délégué de la *Croix* de Paris, a montré, au moyen de projections lumineuses très réussies, l'organisation de la Maison de la Bonne Presse. Il a ensuite, dans un discours très applaudi, montré comment la Franc-Maçonnerie a su accaparer la presse pour s'en servir contre les catholiques; puis il a indiqué les devoirs des catholiques envers la presse.

Cette importante réunion a produit à La Roche une grande impression.

ROME
REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE
TIRÉE SUR PAPIER DE LUXE
Abonnement d'un an : 3 francs.

ECHOS RELIGIEUX

Mgr l'évêque d'Evreux

Dimanche, Mgr l'évêque d'Evreux est monté en chaire pour donner lui-même lecture de la lettre de remerciements qu'il adresse aux membres des Conseils de Fabriques.

Puis, sans ajouter aucun commentaire, Sa Grandeur a rappelé : 1° Que les associations cultuelles, condamnées par le Saint-Père, faisant défaut, le gouvernement a déclaré que les chemins et services de fondation ne seraient plus acquittés;

2° Que l'article 18 de la Bulle *Apostolicæ sedis*, frappe d'excommunication, réservée au Pape ceux qui prennent ou mettent sous séquestre les biens d'église.

Réparation

Pour la première fois depuis bientôt trois siècles, la ville de Tournon (Ardèche), parjure à son serment, n'a pas accompli son vœu d'une procession annuelle à Notre-Dame de Montaigu.

Un concours de pieux fidèles a assisté, du moins, en réparation, à des messes célébrées dans la chapelle.

Nos amis défunts

† Mme Ve Gentour, du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise, à Soissons, 67 ans. — M. l'abbé François-Marie Person, aumônier de Kerbatz, à Vannes, 30 ans. — A Versailles, Mme Rétif, née Constance Rétif, 45 ans, belle-sœur de deux prêtres. — A Saint-Germain-en-Laye, Mme Humblot, née Marie Delcey, 79 ans. — M. l'abbé Berte, curé de Chambrputel (Deux-Sèvres).

AUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ MON SALUT
(Les Jours d'autrefois)

Informations du soir

LE SYNDICAT DE LA PRESSE PARISIENNE ET LES PERQUISITIONS AU « NOUVELLISTE DE BRETAGNE »

M. Clemenceau, président du Conseil, a reçu ce matin M. Jean Dupuy, président du Syndicat de la presse parisienne, qui venait le saisir de l'incident du *Nouvelliste de Bretagne* et protester auprès de lui contre les perquisitions opérées à Rennes au siège de ce journal, sur Commission rogatoire du juge d'instruction de Morlaix.

M. Clemenceau a répondu à M. Dupuy que, dès que le gouvernement avait en connaissance de ces faits, il avait décidé d'aviser, et il l'assurait qu'une enquête sévère serait ordonnée.

Une double enquête a d'ailleurs déjà été ouverte par les soins du président du Conseil lui-même et du garde des sceaux.

PRÉPARATIFS DES INVENTAIRES

Nantes, 26 novembre. — Un bataillon du 137e d'infanterie de Fontenay-le-Comte, est arrivé, la nuit dernière, pour coopérer aux inventaires.

D'une façon générale, les portes des églises sont fermées.

Les autorités militaires ont fait procéder, la nuit dernière, à un contre-appel.

Nantes, 26 novembre. — A 12 heures ce matin, aucune tentative n'a encore été faite contre les églises de Nantes que garde la foule des catholiques.

Le bruit court, en ville, que l'inventaire aurait tenté ce matin à Clisson et qu'il y aurait eu de troubles. On n'a pas encore confirmation de cette nouvelle.

POUR LE MAROC

Toulon, 26 novembre. — Les cuirassés *Suffren*, *Saint-Louis* et *Charlemagne* se tiennent toujours prêts à appareiller. Les travaux ont repris ce matin à la première heure sur le *Vérité* pour ravitailler complètement et le mettre en état de réception de l'ordre ministériel.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

GYNÉMARTE PARLEMENTAIRE

M. Chaumet a déposé une proposition tendant à amener à la prochaine législature l'application de la loi augmentant l'indemnité de nos législateurs.

L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

La Commission de la réforme judiciaire a approuvé le rapport de M. Péret sur la proposition adoptée par le Sénat modifiant les articles 45 et 47 du Code civil concernant son adoption.

La Commission s'est prononcée par 8 voix contre 6 pour l'abolition de la peine de mort à laquelle serait substituée l'internement perpétuel dans une maison de force, avec le régime spécial appliqué à ceux qui sont condamnés à la réclusion. M. Truppi a été nommé rapporteur.

LE ROI DE GRÈCE AU VATICAN

Rome, 25 novembre. — Le roi de Grèce s'est rendu officiellement cette après-midi à 3 heures au Vatican où il a été reçu avec le cérémonial en usage pour les souverains.

Le roi est parti de la légation.

Il était accompagné de sa fille, grande-duchesse de Russie.

DANS UN CLOCHER

Dijon, 26 novembre. — En procédant aux réparations du clocher de l'église de Saint-Jean-de-Losne, on vient de découvrir, dans les combles mêmes de l'église, quantité de squelettes, usage fréquent autrefois.

Hendaye, 26 novembre. — Un enfant a été écrasé par une automobile sur la route de Saint-Sébastien à Irun.

Hendaye, 26 novembre. — Par arrêté du ministère de l'intérieur espagnol, les bestiaux venant du midi de la France et de l'Algérie seront désormais soumis, à leur débarquement en Espagne, à une visite et à une période de repos.

FEUILLETON DU 27 NOVEMBRE 1906 — 26 —

WALTER DE LISLE

— Il n'est pas toujours aisé de chasser ces rôdards de leur tanière, mais je ferai mon possible pour compter sur moi.

— Je vous répète qu'il faut agir promptement. Vous ne savez pas ce que c'est que d'avoir soif de vengeance. Vite, à l'œuvre!

— Très bien. Je vais m'y mettre.

Comme l'étranger se disposait à partir :

— Eh bien! dit l'aubergiste, est-ce que vous ne payez pas à boire à votre ami?

L'orgueil du patricien se révolta à l'idée qu'on pouvait supposer un lien quelconque entre lui et le misérable qu'il employait à ses noirs desseins, mais il fit taire son dégoût.

— C'est vrai, dit-il, je l'oubliais. Remplissez deux verres.

Puis se tournant vers Eliot :

— Au succès de notre entreprise!

Ayant vidé le verre, il jeta sur le comptoir une pièce d'or et sortit brusquement.

Deux jours après cet entretien, à la nuit tombante, Eliot se promenait lentement aux environs de l'auberge du *Sanglier*. Quand la nuit fut tout à fait noire, il s'enfonça dans une petite ruelle dont toutes les maisons étaient pauvres; il entra dans une d'elles et après avoir monté un étroit escalier, il ouvrit sans frapper la porte d'une chambre d'apparence misérable. Elle était si basse qu'Eliot, tout en étant d'une taille ordinaire, pouvait

meubles dans ce taudis, sinon un métier à broder soigneusement recouvert, et une simple paillasse dans un coin. Près du foyer, la tête et le visage couverts d'un capuchon, était assise une femme qui le laissa entrer sans faire aucun mouvement.

— C'est ainsi que tu m'accueilles? dit Eliot. Décidément, tu n'es pas polie. Ecoute où moins ce que j'ai à te dire, c'est important.

Maud souleva la tête, laissant voir une figure si pâle, si souffrante, que le cœur le plus dur devait en être touché.

— Comme tu as l'air malade! ajouta-t-il. Aussi, pourquoi fais-tu le mijeurée? Pourquoi ne veux-tu pas d'argent? Tiens, prends ceci et soigne toi mieux.

Et, en même temps, il lui tendit plusieurs pièces d'or.

— Non, répondit Maud, je te le répète, c'est une question réglée, j'aime mieux mourir que de recevoir de toi quoi que ce soit.

Un affreux blasphème sortit des lèvres d'Eliot.

— Eh bien! meurs donc si tu veux, mais écoute-moi. La femme de chambre catholique de la duchesse de Bertram vient ici demain..... Ah! je vois que cela t'étonne, tu ne me croyais pas si bien renseigné. Sache donc qu'il est inutile de me rien cacher, moi je découvre tout ce qu'il me plaît de savoir, fallût-il pour cela aller au bout du monde.

— En supposant qu'elle vienne, qu'est-ce que cela peut te faire? demanda Maud. Tu n'es pas de raisons de lui en vouloir.

— Je veux que demain tu apprennes d'elle le lieu où se cache un certain prêtre du

— Non, je ne ferai pas cela, répliqua Maud. Il y a là-dessous quelque trame infernale, tu peux bien l'ourdir sans moi.

Eliot devint pâle de colère, sans rien dire, il se leva, s'approcha de la paillasse, ôta une couverture et se mit à secouer une petite fille d'environ trois ans.

— Que fais-tu là? s'écria Maud; tu vas la réveiller.

— C'est précisément ce que je veux faire; j'entends l'emmener avec moi.

— L'emmener? Où donc?

— Où il me plaira. J'ai tout pouvoir sur elle, tu ne le reverras plus.

— Monstre! oserais-tu bien commettre un pareil crime?

— Fais ce que je te demande, et tu la garderas, sinon je serai sans pitié.

Maud, tombant à genoux, s'écria :

— Tu veux donc souiller tes mains du sang de l'innocence? Tu veux donc faire servir à tes mauvais desseins celle qui m'a ramenée à Dieu, qui m'a rendu l'espérance! Oh! Eliot, je le devine, tu veux la mort de ce prêtre!

— Eh! non, répondit-il. Quelle apparence qu'on fasse mourir un parent de la duchesse, le propre frère de la comtesse de Beauville? Non, je veux simplement lui fa